



FRÈRES DE
SAINT-JEAN

Communiqué

Le 24/01/2023

Objet : Renvoi de l'état clérical du père Benoit-Emmanuel PELTEREAU-VILLENEUVE

Le Dicastère pour la Doctrine de la Foi déclare dans un décret signé du 15 décembre 2022 par le Cardinal Ladaria que le Pape François a décidé la destitution de l'état clérical de Benoit Peltérieur-Villeneuve sans possibilité de faire appel ni de déposer un recours. Le même décret met fin à son état de religieux.

Les Frères de Saint-Jean prennent acte de cette décision qui était attendue et qui est venue conclure des années de procédures, longues et douloureuses pour les personnes concernées. Elle vise une figure importante de notre congrégation au regard des responsabilités qu'il a eues jusqu'en 2008.

Les faits qui sont reprochés à Benoit Peltérieur-Villeneuve sont nombreux et graves. Ils remontent aux années 90 pour les plus anciens. Benoit Peltérieur-Villeneuve a fait l'objet de plusieurs signalements pour de graves agressions sexuelles dans le cadre de son ministère, et en plusieurs cas dans le cadre de l'accompagnement spirituel de sœurs de Saint-Jean et de femmes majeures.

Nous sommes honteux face à ces femmes tant à cause des actes reprochés que de la lenteur et parfois de l'inefficacité des différentes instances ecclésiales qu'elles ont pu saisir. Nous savons que dans le cas de situation d'emprise instaurée dans le cadre de l'accompagnement spirituel, une position de pouvoir, des minimisations décourageantes et les résistances rencontrées rendent les démarches de plaintes particulièrement difficiles. Nous leur demandons humblement pardon pour les réactions blessantes, inadéquates ou trop lentes de membres de notre congrégation auxquelles elles ont pu s'adresser.

Benoit Peltérieur-Villeneuve avait été prieur à Genève pendant 12 ans entre 1988 et 2008 et l'organisateur d'événements importants (Festival Agapé et forum Amour et Vie). Selon les témoignages, au moins deux victimes auraient ainsi parlé au père M.-D. Philippe du temps où il était Prieur général, avant 2001. En 2007, des plaintes ont été connues de plusieurs frères de Saint-Jean en responsabilité. Début 2008, suite à des plaintes, l'évêque de Genève, Mgr Genoud, avait relevé le frère de son ministère et fait un signalement à la justice suisse. La procédure qui s'en est suivie a abouti en septembre 2008 à une ordonnance de classement pour prescription des faits. Le procureur général affirma néanmoins publiquement que le mis en cause avait commis des actes d'abus de détresse sur au moins deux personnes. Sur la base de cette ordonnance, en février 2011, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF) a

renvoyé le frère de l'état clérical avec interdiction supplémentaire de prêcher, d'avoir une charge de formation ou d'enseignement, et de se marier (sauf dispense pour cette dernière interdiction).

Benoit Peltureau-Villeneuve a fait appel de cette décision de la CDF et saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) à l'encontre de la justice suisse. Il a également déposé plainte à l'encontre d'un frère, d'une sœur et de plusieurs laïcs, leur reprochant de l'avoir calomnié. En décembre 2012, la CDF a remplacé la peine de la démission de l'état clérical par l'imposition d'un « remède pénal » et en octobre 2014, la CEDH a condamné la Suisse pour violation de la présomption d'innocence.

Exclaustré depuis 2013 dans le diocèse de Saltillo au Mexique, Benoit Peltureau-Villeneuve n'était plus autorisé à porter l'habit des Frères de Saint-Jean. Une demande de sortie de la congrégation avait été initiée à cette époque sans pouvoir aboutir, compte tenu d'une relance de la procédure canonique avec le dépôt de nouvelles plaintes. Dans ce contexte, Mgr Benoit Rivière, évêque d'Autun qui restait son autorité, lui avait cependant interdit par décret d'écouter les confessions ainsi que de faire de l'accompagnement spirituel.

A notre connaissance, une enquête judiciaire est par ailleurs en cours à l'encontre de l'ancien frère. Il revient à Benoît Peltureau-Villeneuve de se prononcer sur les faits qui lui sont reprochés.

Contact de la Commission SOS abus : sos.abus@stjean.com

Contact presse : contact.presse@stjean.com